



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 juin 2006

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

M. Alain-Louis MIE (représentant Mme Michèle BROSSARD), M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Marie URLACHER (représentant de M. Jean-Claude BOSONNET à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Dominique CONORT (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absent(s) excusé(s)**

Mme Michèle BROSSARD représentée par M. Alain-Louis MIE  
M. Georges DUTRUC-ROSSET  
M. Jean-Claude BOSONNET représenté par M. Jean-Marie URLACHER

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 juin 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 29

**N° de l'ordre du jour :**

**2006.06.15 - Marché de fourniture et pose de points d'apports volontaires pour la collecte des déchets (conteneurs d'apport volontaire aériens et enterrés, abris-bacs et habillages de bacs)**

M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

La communauté de communes du Grand Parc souhaite densifier son parc de points d'apport volontaire destinés à la collecte du verre, des emballages et papier en mélange et des

ordures ménagères afin de développer plus avant la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, tout en maîtrisant les coûts et en réduisant les nuisances sur l'environnement.

Ainsi, un marché de fourniture et pose de points d'apport volontaire décomposé en quatre lots a été défini début 2006 :

- le lot n°1 : « fourniture et mise en place de conteneurs aériens destinés à la collecte en apport volontaire du verre et des emballages et papiers en mélange »
- le lot n°2 : « fourniture et mise en place de conteneurs enterrés et de bacs enterrés destinés à la collecte en apport volontaire du verre, des emballages et papiers en mélange et des ordures ménagères »
- le lot n°3 : « fourniture et mise en place d'abris-bacs »
- le lot n°4 : « fourniture et mise en place d'habillage de bacs »

La procédure qui encadre ce marché est l'appel d'offre ouvert européen. L'avis de publicité correspondant a été envoyé au BOAMP le 23 mars 2006.

Ce marché à bons de commande d'une durée de 3 ans, renouvelable un an, permettra au Grand Parc d'acquérir chaque année :

- entre 6 et 24 conteneurs d'apport volontaire aériens
- entre 10 et 40 conteneurs d'apport volontaire enterrés
- entre 3 et 12 abris-bacs
- entre 2 et 8 habillages de bacs

Le 31 mai 2006, la commission d'appel d'offres a retenu les 4 candidats qui ont fait parvenir au Grand Parc leurs offres avant le 16 mai 2006, date limite de réception des offres, à savoir les sociétés :

1. DXP, pour les lots 2, 3 et 4
2. Ecollect, pour les lots 2 et 4
3. Espace Harmonie, pour les lots 3 et 4
4. Plastic Omnium Systèmes Urbains, pour les lots 1 et 2

Leurs offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

1. la valeur technique de l'offre à hauteur de 40 % (les moyens humains, matériels et organisationnels que le candidat décrit dans son mémoire technique pour assurer les prestations) ;
2. le prix des prestations, à hauteur de 35% ;
3. le délai de fabrication, de livraison, de mise en place et d'intervention pour les opérations de maintenance, à hauteur de 25 %.

La commission d'appel d'offres du 12 juin 2006 a décidé, d'une part, de retenir, pour le lot n°1, la société Plastic Omnium pour un montant minimum estimatif de 8 760 € HT et un montant maximum estimatif de 35 070 € HT.

Cette commission d'appel d'offres a d'autre part déclaré le lot n° 2 infructueux, aucune des offres reçues n'étant entièrement conforme à l'objet du marché. Et, en application de l'article 58 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres a décidé de lancer pour ce lot un marché négocié sans publicité conformément à l'article 35 - I du code des marchés publics.

Ainsi, les 3 candidats ayant proposé une offre pour le lot n°2 ont été reçu en entretien de négociation le 19 juin.

La commission d'appel d'offre s'est à nouveau réunie le 23 juin pour étudier les lots 2, 3 et 4 de ce marché.

Elle a décidé de retenir pour le lot n°2 la société Ecollect, pour les prestations suivantes :

- fourniture et pose de conteneurs enterrés et de bacs enterrés avec un système de levage à l'aide d'une batterie portable pour un montant minimum estimatif de 84 160 € HT et un montant maximum estimatif de 316 280 € HT.
- entretien et maintenance du parc à implanter pour un montant minimum estimatif de 1 650 € HT et un montant maximum estimatif de 6 600 € HT
- la remise en état du parc de conteneurs enterrés en pour un montant estimatif de 31 560 € HT

Cette commission d'appel d'offres a également décidé de demander des précisions aux candidats des lots 3 et 4, afin de pouvoir comparer leurs offres.

Une commission d'appel d'offres se réunira en septembre pour étudier à nouveau les offres relatives à ces 2 lots.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *Autorise le président à signer :*

- *le lot n°1 du marché pour la fourniture et la pose de points d'apport volontaire : « fourniture et mise en place de conteneurs aériens destinés à la collecte en apport volontaire du verre et des emballages et papiers en mélange » avec la société Plastic Omnium. La solution de base retenue a un montant minimum estimatif de 8 760 € HT et un montant maximum estimatif de 35 070 € HT.*
- *le lot n°2 du marché pour la fourniture et la pose de points d'apport volontaire : « fourniture et mise en place de conteneurs enterrés et de bacs enterrés destinés à la collecte en apport volontaire du verre, des emballages et papiers en mélange et des ordures ménagères » avec la société Ecollect. Les solutions variantes retenues sont :*
  - *la variante avec système de levage des bacs enterrés à l'aide d'une batterie portable dont le montant minimum estimatif s'élève à 84 160 € HT et le montant maximum estimatif à 316 280 € HT.*
  - *la variante d'entretien – maintenance du parc à implanter dont le montant minimum estimatif s'élève à 1 650 € HT et le montant maximum estimatif à 6 600 € HT*
  - *la variante de remise en état du parc de conteneurs enterrés en place dont le montant estimatif s'élève à 31 560 € HT*

2. *Dit que les dépenses seront inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 21 578 : « autres installations, matériels et outillages techniques ».*

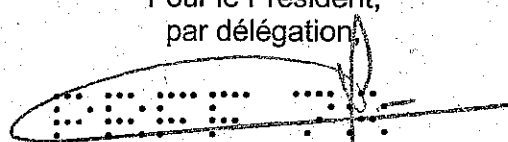
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation



Pascal Guéant  
Directeur général des services